



Section

Nevers, le mardi 10 mai 2011

Départementale

de la NIÈVRE

à Monsieur le Préfet de la Nièvre

*Fédération  
Syndicale  
Unitaire*

Objet : renouvellement des contrats d'emploi de vie scolaire

Monsieur le Préfet,

Comme en novembre où, lors du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN), nous vous avons alerté sur cette question, nous vous avisons du refus de Pôle Emploi de renouveler certains contrats d'Emploi de Vie Scolaire (EVS) dans les écoles nivernaises.

Plus précisément, les EVS embauchés sous Contrat Avenir avant le 1er janvier 2010 se voient refuser une prolongation de leur contrat au-delà de 24 mois.

Or, cette décision est contraire à l'annexe 1 de l'instruction de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle du 5 novembre 2009.

Comme nous l'avons dit lors du CDEN, les écoles ont besoin de personnels stables et formés pour accomplir leurs missions d'aide administrative ou d'assistance auprès des élèves handicapés, les personnes en contrat aidé ont besoin de temps pour trouver une solution leur permettant une insertion professionnelle à l'issue de leur contrat.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Préfet, d'intervenir pour lever les entraves à la prolongation des contrats de ces personnes qui comptaient sur cette année supplémentaire et qui l'espèrent encore.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Bourse du Travail  
2 Bd P. de Coubertin  
58000 NEVERS

Tél. 03 86.21.53.14

Jimmy Derouault  
Secrétaire général départemental

Courriel : [fsu58@fsu.fr](mailto:fsu58@fsu.fr)  
Site : <http://sd58.fsu.fr/>